

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p style="text-align: center;"><b>Sixième Réunion des Parties</b> <i>Skukuza, Afrique du Sud, 7 - 11 mai 2018</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Rapport du Comité consultatif à la sixième Réunion des Parties</b></p> <p style="text-align: center;"><b><i>Comité consultatif, Secrétariat</i></b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## RESUME

Le Comité consultatif est ravi de présenter son rapport à la RdP6. Le Comité consultatif et ses Groupes de travail ont fait d'excellents progrès au cours de la période triennale 2016-2018. Le Comité consultatif, avec l'aide du Secrétariat, a fourni des conseils spécialisés aux Parties, aux États de l'aire de répartition et à de nombreuses organisations concernant les mesures qui peuvent être prises pour répondre aux menaces, tant maritimes que terrestres, qui pèsent sur les albatros et les pétrels. Une grande partie de ces informations est facilement accessible sur le site internet de l'ACAP, et comprend, entre autres, les lignes directrices de conservation relatives à l'éradication des prédateurs, la biosécurité et la quarantaine ; des conseils sur les bonnes pratiques relatives aux mesures d'atténuation de la capture accessoire dans les pêcheries palangrières et chalutières ; des fiches d'information sur l'atténuation rédigées en collaboration avec BirdLife International ; le guide de retrait d'hameçons ; et un passage en revue des maladies et des pathogènes.

Maintenant que des mesures d'atténuation efficaces ont été identifiées pour les principales activités de pêche responsables de prises accessoires d'espèces de l'ACAP, le défi consiste à faire en sorte que ces mesures d'atténuation soient appliquées dans les pêcheries concernées. L'obtention des données de pêcheries nécessaires pour améliorer notre compréhension et notre gestion de la capture accessoire d'oiseaux de mer constitue un autre défi de taille. Dans ce contexte, le Comité consultatif doit encore harmoniser l'utilisation de ces données. Une des difficultés majeures déjà rencontrées au cours de la période triennale écoulée est l'asymétrie entre la taille et la complexité croissantes du programme de l'Accord et l'augmentation des capacités. La charge de travail accrue pourrait être allégée grâce au recrutement d'effectifs supplémentaires qui seraient chargés de mener des actions spécifiques.

## RECOMMANDATIONS

Le Comité consultatif recommande que la Réunion des Parties :

1. Prenne acte des avancées, des réalisations et des difficultés rencontrées au cours de la période triennale.
2. Examine et approuve le Programme de travail du Comité consultatif proposé pour 2019-2021 (RdP6 Doc 15).
3. Examine l'élaboration des indicateurs de performance relatifs au renforcement des capacités qui sont détaillés dans le document RdP6 Doc 21.
4. Approuve la stratégie de renforcement des capacités présentée dans le document RdP6 Doc 22.

## 1. INTRODUCTION

Le présent rapport est établi suivant la structure convenue durant la RdP1 ([Résolution 1.5](#), Annexe 1) et a été préparé par le président et le vice-président du Comité consultatif avec l'appui du Secrétariat de l'Accord. Le Comité consultatif a eu l'occasion d'examiner et de commenter une version provisoire de ce rapport. Ces commentaires ont été pris en considération lors de l'achèvement du rapport.

### 1.1 Création du Comité

Le Comité a été établi lors de la RdP1 (Hobart, Australie, 10 au 12 novembre 2004).

### 1.2 Élection et désignation des membres du Comité consultatif

Les mandats de tous les membres du Comité consultatif ont pris fin lors du CC9. Par conséquent, des élections ont dû être organisées afin de pourvoir ces postes. M. Nathan Walker (Nouvelle-Zélande) a été élu président, et Mme Tatiana Neves (Brésil) a été élue vice-présidente du Comité consultatif.

Le D<sup>r</sup> Anton Wolfaardt (Royaume-Uni) a été réélu en qualité de président, le D<sup>r</sup> Igor Debski (Nouvelle-Zélande) a été reconduit dans ses fonctions de vice-président, et M. Sebastian Jimenez (Uruguay) a été élu au poste de vice-président du Groupe de travail sur la capture accessoire (ci-après, lors du CC10, le D<sup>r</sup> Igor Debski a été élu co-président (avec le D<sup>r</sup> Anton Wolfaardt) et le D<sup>r</sup> Juan Pablo Seco Pon (Argentine) a été élu vice-président (avec M. Sebastian Jimenez) du Groupe de travail sur la capture accessoire).

Le D<sup>r</sup> Richard Phillips (R.-U.) et le D<sup>r</sup> Rosemary Gales (Australie) ont été réélus coprésidents du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation. Le D<sup>r</sup> Flavio Quintana (Argentine) a été réélu vice-président du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation et Mme Patrícia Serafini (Brésil) en a été élue vice-présidente.

M. Mark Tasker (R.-U.) a été élu président du Groupe de travail sur la taxonomie. Le D<sup>r</sup> Mike Double (Australie) a été élu au poste de vice-président du Groupe de travail sur la taxonomie.

Le Comité a remercié toutes les personnes ayant occupé des postes précédemment pour leur travail en faveur de l'Accord.

### **1.3 Membres, suppléants, observateurs et experts**

Les listes des membres, suppléants, observateurs et experts du Comité consultatif présents à chaque réunion du Comité durant la période triennale sont disponibles en Annexe 1 des rapports du [CC9](#) et du [CC10](#).

### **1.4 Réexamen du Règlement intérieur**

Le Comité a élaboré son Règlement intérieur (RI) lors du CC1 et l'a révisé lors des réunions suivantes. Le [RI du CC](#) a été modifié pour la dernière fois lors du CC6 (Guayaquil, Équateur, du 29 août au 2 septembre 2011). Lors du CC8, du CC9 et du CC10, le Comité consultatif a poursuivi les discussions à propos de l'amendement de la Règle 20. Un groupe intersessions poursuit ces discussions.

### **1.5 Réunions et autres correspondances depuis la RdP5**

Le CC9 s'est déroulé à La Serena, au Chili, du 9 au 13 mai 2016, et le CC10 s'est déroulé à Wellington, en Nouvelle-Zélande, du 11 au 15 septembre 2017. Ces deux réunions (CC9 et CC10) ont été précédées, respectivement, par des réunions du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC3 et GTSPC4) et du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux marins (GTCA7 et GTCA8).

La correspondance officielle et non officielle liée à la mise en œuvre du programme de travail du Comité consultatif a été considérable. Des responsables du Comité consultatif (président et vice-président du CC, présidents des Groupes de travail) et le Secrétaire exécutif se sont régulièrement réunis de façon informelle pour coordonner les activités intersessions du Comité consultatif.

## **2. VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS ET DES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF**

### **2.1 Activités du Président**

Le Comité était présidé par le D<sup>r</sup> Marco Favero jusqu'en janvier 2016. Depuis lors, et jusqu'à l'élection de M. Nathan Walker à son poste lors du CC9, M. Mark Tasker agissait en qualité de président du Comité consultatif. Mme Tatiana Neves a repris le poste de vice-président qu'occupait M. Mark Tasker, suite au CC9.

#### *2.1.1 Recrutement*

Le 4 décembre 2017, le Secrétaire exécutif a donné sa démission, laquelle sera effective en date du 30 novembre 2018, pour des raisons personnelles et familiales (Circulaire 2017-10). Le président et la vice-présidente ont ensuite été inclus dans la correspondance engagée avec les Parties en vue d'établir un Sous-comité du recrutement chargé de trouver un remplaçant au Secrétaire exécutif.

#### *2.1.2 Budgets*

Le président a été consulté à plusieurs reprises par le Secrétariat au sujet de questions concernant la gestion du budget de l'Accord. Dans tous les cas, un accord a été trouvé.

### 2.1.3 Consultations avec le Secrétariat de l'Accord

Le président a échangé de nombreux courriers et mené régulièrement des téléconférences avec le Secrétariat, et dans une moindre mesure, avec les responsables du CC. La vice-présidente a également entretenu une correspondance périodique avec le Secrétariat, entre autres.

### 2.1.4 Autres activités

Le président, la vice-présidente et d'autres responsables du CC ont représenté l'Accord à diverses réunions d'organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et d'organes régionaux de conservation, ainsi qu'à d'autres conférences et réunions internationales pertinentes.

## 2.2 État d'avancement des mesures prises au titre de l'article IX de l'Accord

### 2.2.1 Formulation d'avis scientifiques, techniques et autres

Un résumé des progrès accomplis par rapport au programme de travail du Comité consultatif pour la période 2016-2018 ([Résolution 5.4](#)) figure à l'**ANNEXE 1**. Il convient de noter que le programme de travail s'est considérablement élargi lors du CC9 et du CC10 et que de nouvelles tâches y ont été ajoutées afin de tenir compte des travaux mis en chantier par le Comité consultatif au cours de cette période. Le Programme de travail figurant à l'**ANNEXE 1** reflète ces changements.

Le programme de travail 2016-2018 a servi de base pour l'élaboration du Programme de travail du Comité consultatif 2019-2021 (**RdP6 Doc 15**).

Les avis scientifiques et techniques formulés par le Comité consultatif sont fondés en grande partie sur l'apport de ses Groupes de travail :

- le Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC) s'occupe des menaces terrestres et du statut de conservation des espèces inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord ;
- le Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux marins (GTCA) s'occupe des menaces maritimes qui pèsent sur les espèces de l'ACAP ;
- le Groupe de travail sur la taxonomie (GTT) traite les questions taxonomiques pertinentes pour l'Accord.

Le Comité consultatif et ses Groupes de travail ont fait d'excellents progrès au cours de la dernière période triennale. Les principales réalisations depuis la RdP5 sont résumées ci-dessous :

- a. L'expansion continue de la [base de données](#) de l'ACAP afin de faciliter les travaux du Comité consultatif et de ses Groupes de travail.
- b. L'examen des paramètres démographiques actuels des espèces de l'ACAP.
- c. La poursuite de l'identification des lacunes principales dans les données de suivi.
- d. L'utilisation du cadre de hiérarchisation des priorités pour orienter les travaux de l'Accord.

- e. L'adaptation des indicateurs de performance pour la capture accessoire des oiseaux marins et l'élaboration d'un cadre pour l'établissement de rapports qui sera utilisé pour les prochains rapports.
- f. La poursuite de l'identification des indicateurs préliminaires de performance pour le renforcement de capacités, en sus des indicateurs pour la capture accessoire d'oiseaux marins et les menaces terrestres.
- g. L'examen en cours des [évaluations d'espèces](#) de l'ACAP et leur mise à jour.
- h. La mise en œuvre effective d'une stratégie pour entamer le dialogue avec les ORPG et contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures de conservation s'appliquant aux espèces inscrites à l'ACAP.
- i. Les avis sur des mesures d'atténuation efficaces ont été améliorés et promus auprès des directeurs de pêcheries menant des activités de pêche résultant en un fort taux de mortalité accidentelle des espèces inscrites à l'ACAP.
- j. Des progrès significatifs accomplis grâce à l'adoption de mesures de conservation des oiseaux de mer par les ORPG concernées, fondées sur les conseils relatifs aux meilleures pratiques de l'ACAP.
- k. La révision régulière des documents relatifs aux [bonnes pratiques pour l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer](#) concernant les pêcheries palangrières et chalutières pélagiques et démersales.
- l. Les avancées réalisées dans l'élaboration de conseils relatifs aux bonnes pratiques en matière de capture accessoire pour les pêcheries à la senne coulissante et les pêcheries artisanales/à petite échelle, en utilisant une approche « boîte à outils ».
- m. Révision permanente des [fiches d'information en matière d'atténuation](#) BirdLife International - ACAP destinées aux directeurs de pêcheries afin de les aider à réduire les captures accessoires dans la pêche à la palangre et au chalut (les fiches sont disponibles sur le site Web de l'ACAP dans plusieurs langues). Les révisions des fiches d'information se sont terminées en 2017, s'agissant du lestage d'hameçons et des dispositifs de protection d'hameçons.
- n. Amélioration continue des [lignes directrices](#) sur la biosécurité, le recensement et l'éradication pour les sites de reproduction des oiseaux marins de l'ACAP, et des guides sur le retrait d'hameçons et sur l'identification des captures accessoires d'oiseaux marins.
- o. Mise à jour de l'inventaire des maladies et des pathogènes touchant les albatros et les pétrels.
- p. Développement des lignes directrices relatives au transfert des espèces de surface et des espèces nichant dans des terriers, et des protocoles de collecte d'échantillons sur le terrain pour analyse diététique de l'ADN des excréments d'oiseaux marins.
- q. Examen des meilleures approches de coopération internationale pour la conservation du *Pterodroma* et d'autres espèces de petits pétrels nichant dans les terriers au cours d'un atelier tenu en marge du CC10.
- r. Recommandations relatives à l'établissement d'une liste taxonomique harmonisée à l'usage des Parties et d'autres parties prenantes lorsqu'elles se penchent sur le sort d'albatros et de pétrels non inscrits à l'Annexe 1.

D'autres conseils concernant le fonctionnement de l'Accord ont été développés en étroite collaboration avec le Secrétariat, notamment :

- a. le développement d'une politique de parrainage afin d'aiguiller les délégués et les experts quant aux soutiens financiers leur permettant d'assister aux réunions de l'Accord (cf. document [RdP5 Doc 27 Rév 1](#)).
- b. L'élaboration du rapport triennal sur la mise en œuvre de l'Accord (cf. document **RdP6 Doc 11**).
- c. La mise en œuvre des programmes de subventions et de détachements de l'ACAP (cf. Section 2.2.6)
- d. Mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités de l'Accord (RdP6 Doc 22) conformément aux objectifs, aux critères et aux principes définis dans le document [RdP4 Doc 18](#) et le [rapport final de la RdP4](#))

### 2.2.2 État d'avancement du texte de référence standard sur la taxonomie des espèces couvertes par l'Accord

Une proposition d'amendement à la nomenclature du *Ardenna creatopus* syn. *Puffinus creatopus* afin d'en ôter *Puffinus creatopus* a été présentée à la RdP6 pour examen (**RdP6 Doc 14**).

Le CC10 a examiné une proposition émise par le Groupe de travail sur la taxonomie ([CC10 Doc 22 Rév 1](#)) quant à l'utilisation préférée d'une taxonomie standard lorsque de nouvelles espèces sont proposées pour inscription à l'Annexe 1 de l'ACAP. Le Comité a pris acte des éventuelles difficultés qu'entraînerait l'utilisation par l'ACAP d'une taxonomie différente de celles prônées par d'autres organisations (notamment la CMS), de l'éventualité que l'une des espèces candidates à l'inscription à l'Annexe 1 ne possède pas de catégorie dans la Liste rouge de l'UICN car sa taxonomie est différente, et de la question de l'utilisation de noms courants dans les listes en général lorsqu'ils existent toute une variété de noms courants dans les trois langues de travail.

Le Comité consultatif a approuvé les recommandations suivantes :

1. que les Parties utilisent la taxonomie adoptée par le Congrès ornithologique international lorsqu'elles présentent de nouvelles espèces en vue de leur inscription à l'Annexe 1 de l'Accord ;
2. que la taxonomie actuelle de l'ACAP, ainsi que les dispositifs en place qui permettent d'évaluer la candidature de nouvelles espèces ne soient pas concernés par la recommandation ci-dessus ;
3. que la modification de l'Annexe 1 à l'Accord, afin d'y supprimer le synonyme *Puffinus creatopus* et ne laisser qu' *Ardenna creatopus* dans la nomenclature de cette espèce soit approuvée (**RdP6 Doc 14**) ;
4. que soient poursuivis les travaux visant à harmoniser les approches taxonomiques.

### 2.2.3 Recommandations concernant le Plan d'action et les recherches complémentaires

Un projet de Programme de travail du Comité consultatif pour la période 2019-2021 a été préparé afin d'être soumis aux Parties pour examen (**RdP6 Doc 15**).

#### *2.2.4 Élaboration d'indicateurs visant à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation et le maintien d'un statut de conservation favorable pour les albatros et les pétrels*

La RdP5 a approuvé une liste d'indicateurs de sites de reproduction et de statuts et de tendances, ainsi que des indicateurs sur la disponibilité des données de suivi, et a pris acte des progrès relatifs aux indicateurs du GTCA (cf. [RdP5 Doc 20 Rév 1](#)). Suite à des discussions approfondies menées lors du CC10, le Comité recommande que la RdP6 approuve l'utilisation d'indicateurs relatifs au renforcement des capacités décrits dans le document **RdP6 Doc 13**. Le Comité a par ailleurs demandé à toutes les Parties et aux États de l'aire de répartition qui collaborent d'utiliser le modèle de rapport révisé sur la capture accessoire pour fournir des informations relatives à la capture accessoire dans le cadre du prochain cycle de rapports annuels, afin que les discussions visant à finaliser le modèle de rapport puissent avoir lieu lors du GTCA9.

#### *2.2.5 État d'avancement de la compilation d'informations en vertu de la section 5 du Plan d'action et identification des lacunes dans les connaissances*

Un rapport sur les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de l'Accord a été élaboré grâce au nouveau système de rapports en ligne (**RdP6 Doc 13**). Les informations que les Parties doivent transmettre sont utilisées par le Comité consultatif et par le Secrétariat pour développer des ressources comme l'évaluation des espèces et les rapports relatifs à la capture accessoire dans les pêcheries. Ces informations soutiendront les travaux du Comité dans les années à venir.

#### *2.2.6 Autres activités*

Les autres activités du Comité consultatif sont décrites dans les rapports susmentionnés et dans le Programme de travail du Comité consultatif pour 2016-2018 (**ANNEXE 1**).

L'atelier sur les *Pterodroma* et d'autres petits pétrels fouisseurs (l'atelier sur les *Pterodroma*) a eu lieu le 10 septembre 2017, et avait pour but de contribuer à une meilleure compréhension des approches les plus judicieuses en matière de coopération internationale pour la conservation des *Pterodroma* et d'autres espèces de petits pétrels fouisseurs. Le rapport sur cet atelier est inclus à l'**ANNEXE 2**.

Le Comité consultatif est convenu de créer un groupe de contact intersessions dirigé par le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande et chargé de poursuivre les discussions sur les *Pterodroma* et les autres petits pétrels fouisseurs en période intersessions.

Le Comité consultatif a approuvé les recommandations suivantes liées aux conclusions de l'atelier *Pterodroma* :

1. Le Comité consultatif devra revoir et terminer un processus de hiérarchisation des priorités dans les meilleurs délais.
2. En fonction des priorités arrêtées et d'autres éléments, les Parties qui le souhaitent pourraient proposer de nouvelles espèces candidates à l'inscription à l'Annexe 1 de l'Accord. La Réunion des Parties aurait la possibilité d'examiner si les propositions d'ajout doivent inclure les ressources nécessaires [à la protection de ces espèces].
3. Le Secrétariat et les Parties devraient resserrer les liens avec les initiatives internationales de conservation existantes axées sur les menaces terrestres, en particulier les actions menées dans le domaine de l'éradication des espèces envahissantes.

4. [Le CC] encourage les groupes de travail à mettre à jour, et éventuellement compléter les lignes directrices de l'ACAP en matière de conservation afin qu'elles traitent de manière adéquate les pétrels *Pterodroma* et les petits Procellariiformes.
5. Le Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation et le Secrétariat se pencheront sur la manière de mieux faire connaître et d'encourager l'application des lignes directrices révisées de l'ACAP, l'objectif étant de souligner que, bien qu'elles s'adressent aux espèces répertoriées à l'Accord, les lignes directrices s'appliquent également aux petits Procellariiformes.
6. [Le CC] envisage les différentes possibilités de multiplier les contacts avec des experts spécialisés dans les petits Procellariiformes.

Le financement des programmes de petites subventions et de détachement de l'ACAP entrepris en 2015 n'a pas pu être mis en œuvre. Suite au CC9, les Parties impliquées ont cherché à convenir d'une méthodologie qui permette aux programmes des petites subventions et de détachements d'aller de l'avant. Malgré les efforts fournis lors de la période intersessions, conjugués à ceux du sous-comité des subventions et du Secrétariat, il n'a pas été possible de s'accorder sur une méthode.

Le Comité consultatif a souligné l'importance de ces programmes dans la réalisation des actions de conservation et dans le renforcement des capacités. Plusieurs Parties ont estimé que la question des programmes des petites subventions et de détachement était fondamentale. Elles considèrent que ces programmes représentent l'esprit de la mise en œuvre de l'Accord, réalisée par l'effort collectif d'un groupe de pays unis par la volonté de préserver les espèces migratrices. Elles estiment qu'ils devraient constituer une priorité.

Lors du CC10, le Comité consultatif est convenu que lors du prochain cycle de candidatures, et jusqu'en 2021, à la fin de la prochaine période triennale, seules les candidatures émanant des Parties seront éligibles aux programmes des petites subventions et de détachement. Lorsqu'il enverra les propositions au sous-comité des subventions pour examen, le Secrétariat devra mettre les membres du Comité consultatif en copie. L'appel à candidatures pour les détachements et les petites subventions a été ouvert en décembre 2017 et une série de projets seront finalisés en avril et juin 2018, respectivement.

### **2.3 Réunions du Comité consultatif**

Les rapports des [neuvième](#) et [dixième](#) réunions du Comité consultatif sont consultables sur le site internet de l'Accord.

## **3. CONCLUSIONS**

### **3.1 Réalisations**

Le Comité consultatif, avec l'aide du Secrétariat, a fourni des conseils spécialisés aux Parties et à de nombreuses organisations concernant les mesures qui peuvent être prises pour répondre aux menaces, tant marines que terrestres, qui pèsent sur les albatros et les pétrels. Une grande partie de ces informations est facilement accessible sur le site internet de l'ACAP et comprend, entre autres, les lignes directrices sur la conception d'études des pétrels fousisseurs ; les lignes directrices en matière de conservation pour l'éradication des prédateurs, ainsi que pour la biosécurité et la quarantaine ; les lignes directrices sur les transferts

d'espèces ; des conseils sur les bonnes pratiques relatives aux mesures d'atténuation de la capture accessoire dans les pêcheries palangrières et chalutières (démersales et pélagiques) ; des fiches d'information sur l'atténuation rédigées en collaboration avec BirdLife International ; les guides sur l'identification des captures accessoires d'oiseaux marins et sur le retrait d'hameçons ; et le passage en revue des maladies et des pathogènes.

La poursuite du développement de la base de données de l'ACAP et la mise en œuvre du système électronique de communication des rapports permettent aux Parties à l'ACAP et à d'autres utilisateurs d'accéder à des informations essentielles pour une mise en œuvre efficace du Plan d'action de l'Accord. À mesure que des données seront progressivement ajoutées à cette base de données, l'ACAP pourra procéder à une analyse détaillée de ses résultats, et surtout, identifier les progrès accomplis et les besoins propres à différentes régions, ainsi qu'à des Parties particulières.

Une très grande proportion des mesures prévues pour la période triennale 2016-2018 a été réalisée. Il est attendu que le Comité consultatif et ses Groupes de travail continuent à effectuer de bons progrès. Parmi les principaux résultats escomptés pour la prochaine période triennale, citons entre autres :

1. l'accès à de meilleures données communiquées par les Parties et d'autres directeurs de pêcheries sur leurs pêcheries et sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, lesquelles permettront une meilleure évaluation du nombre de prises accessoires pour chaque espèce inscrite à l'ACAP ;
2. l'utilisation d'une suite d'indicateurs mis à disposition pour évaluer la réussite de l'Accord ;
3. les programmes de petites subventions et de détachement de l'ACAP seront pleinement mis en œuvre et auront des retombées positives en termes de conservation pour les espèces inscrites à l'ACAP et le renforcement des capacités ;
4. les conseils de l'ACAP relatifs aux bonnes pratiques seront élargis afin d'inclure la pêche à la senne coulissante, ainsi que la pêche artisanale et à petite échelle et seront largement utilisés par les Parties, les États de l'aire de répartition et les organisations internationales afin d'orienter les décisions en matière de gestion dans les pêcheries concernées ;
5. L'acquisition de données sera améliorée et l'efficacité des mesures de conservation sera évaluée dans les ORGP et les organes de conservation régionaux.

### **3.2 Difficultés rencontrées au cours de la dernière période triennale et défis pour la prochaine période**

Maintenant que des mesures d'atténuation efficaces ont été identifiées pour les principales activités de pêche responsables de prises accessoires d'espèces de l'ACAP, le défi consiste à faire en sorte que ces mesures d'atténuation soient appliquées efficacement dans les pêcheries concernées par la capture accessoire d'oiseaux de mer.

L'obtention des données de pêcheries nécessaires pour évaluer le niveau de mise en œuvre et d'efficacité de l'Accord, ainsi que pour améliorer notre compréhension et notre gestion de la capture accessoire d'oiseaux de mer constitue un autre défi de taille.

Comme l'indiquait le dernier rapport du CC à la RdP ([RdP5 Doc 09](#)), l'une des difficultés majeures rencontrées au cours de la période triennale écoulée et qui continuera à être un défi pendant la prochaine période est l'asymétrie entre la taille et la complexité croissantes du programme de l'Accord et la croissance des capacités (tant en termes de fonds que de ressources humaines, voir également les commentaires repris dans l'examen du Secrétariat sur cette question, dans le document **RdP6 Doc 10**). Cette charge de travail accrue pourrait être allégée grâce à l'intégration ou au recrutement d'effectifs supplémentaires pour assurer des actions spécifiques.

Le Comité consultatif est convaincu que les recommandations contenues dans le présent document aideront la RdP6 à réaliser les objectifs de l'ACAP, et le Comité se réjouit de servir l'ACAP/les Parties durant la prochaine période triennale.

## ANNEXE 1. PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF 2016 - 2018

Les actions terminées ou qui ne sont plus pertinentes sont barrées. Les nouvelles actions identifiées au GTCA8, GTSPC4 et CC10 sont surlignées en bleu.

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action	
			Temps consacré	Fonds		
<b>1. Taxonomie et examen de l'Annexe 1</b>						
1.1	Tenir à jour la base de données bibliographique du Groupe de travail sur la taxonomie	Le GTT dirigé par le président [convenir]	2016-2018	0.5 semaine p.a (par an)	0 AUD	<i>S'assurer que la Bibliographie de l'ACAP est actualisée</i>
1.2	Poursuivre la mise en place d'une base de données morpho-métriques et de plumage	Le GTT dirigé par le président, l'agent scientifique	2016-2018	2 semaines	0 AUD	Ceci facilitera le processus taxonomique, l'identification des spécimens de capture accessoire et le stockage à long terme des données précieuses. <i>Éventuellement remplacer par un catalogue de taxons qui ne sont pas faciles à différencier visuellement.</i>
1.3	Maintenir une base de données contenant des informations propres à chaque site portant sur la disponibilité des échantillons utilisés pour l'étude des caractéristiques génétiques des espèces inscrites à l'ACAP	Le GTT	2016-2018	2 mois	?	Une base de données de chercheurs détenant des échantillons relatifs à des sites spécifiques sera élaborée en coopération avec le GTSPC (Cf. tâche 2.14).
1.4	Aborder les problèmes taxonomiques liés aux espèces dont l'inscription a été proposée à l'Annexe 1 de l'Accord	Les Parties et le CC	2016-2018	0.5 semaine par an	0 AUD	Préparation d'articles selon les besoins, en utilisant le modèle d'évaluation d'espèce.
1.5	Répondre aux demandes d'information sur des questions taxonomiques relatives aux espèces de l'ACAP	Le GTT dirigé par le président	2016-2018	1-2 semaines par an	0 AUD	<i>Recommandations fournies</i> Fournir des avis relatifs à une liste taxonomique standard devant être utilisée par les Parties afin d'évaluer si une espèce doit ou non être ajoutée à la liste de l'Annexe 1 et encourager à poursuivre les travaux d'harmonisation avec la CMS et l'UICN, notamment en ce qui concerne le traitement des synonymes dans l'Annexe 1.

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds	
<b>2. Information sur le statut, les tendances et les sites de reproduction</b>						
2.1	Examiner les lacunes dans les données soumises à l'ACAP sur les populations, le suivi, la gestion des sites de reproduction, les menaces et la protection réglementaire ; réclamer les données non communiquées et incorporer les modifications	Le GTSPC [PaCSWG], l'agent scientifique	2016-2018	8 semaines par an	0 AUD	Les Parties fourniront des données nouvelles ou non encore communiquées chaque année. L'agent scientifique enverra des rappels, chaque année, en juin.  Maximiser l'utilisation des données existantes (éventuellement pour des détachements)
2.2	Examiner et affiner les interrogations normalisées et les données de sortie pour leur analyse et interprétation Continuer à améliorer la structure du portail de données et des interrogations	L'agent scientifique, les présidents des GT	2016-2018	12 semaines par an	0 AUD	
2.3	Evaluer soigneusement et actualiser les tendances des populations mondiales	Les présidents du GTSPC, les détenteurs de données, l'agent scientifique, BirdLife International, d'autres experts tel que demandé	2016-2018	3 semaines	5 000 AUD (financement de base)	Mettre à jour le portail de données. Envisager des approches alternatives, tel que demandé. <b>Examiner</b> lors du CC10.
2.4	Mettre à jour les évaluations d'espèces de l'ACAP	Les présidents du GTSPC, l'agent scientifique	2016-2018	6 semaines par an	4 000 AUD (financement de base)	Coûts pour BirdLife pour mettre à jour les cartes. <b>Terminer la mise à jour en cours pour toutes les espèces d'ici à 2018.</b>
2.5	Traduire les évaluations d'espèce et les lignes directrices de l'ACAP en espagnol et en français.	L'agent scientifique	2016-2018		10000 AUD (financement de base)	
2.6	Identifier les espèces ou populations prioritaires pour le suivi des nombres, des tendances et de la démographie	Le GTSPC, l'agent scientifique	2016-2018	2 semaines par an	0AUD	Passage en revue et actualisation des priorités. Réflexion sur les progrès accomplis par rapport aux priorités et présentation de rapports à chaque CC.

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds	
2.7	Examiner les données disponibles sur le suivi/la répartition des albatros et des pétrels afin d'assurer la représentativité des classes d'espèce/d'âge Hiérarchiser les lacunes et encourager les études à combler les lacunes	Le GTSPC, le CC, l'agent scientifique et BirdLife International	2017	1 semaine par an	1 000 AUD (financement de base)	Examiner lors de CC10
2.8	Identifier et/ou examiner les espèces ou les populations prioritaires pour les mesures de conservation	Le GTSPC, l'agent scientifique	2016-2018	1 semaine par an	0 AUD	Passage en revue lors de chaque CC. <a href="#">Établir une liste des documents du GTSPC qui contiennent les listes individuelles de populations prioritaires</a>
2.9	Examiner et hiérarchiser les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction et identifier les lacunes dans les connaissances	Le GTSPC, l'agent scientifique	2016-2018	1 semaine par an	0 AUD	Mise à jour annuelle des priorités par les Parties, nouvelle hiérarchisation des menaces tel que demandé. lors de CC10, <a href="#">document à soumettre à la RdP6.</a>
2.10	Examiner et mettre à jour les lignes directrices conformes aux meilleures pratiques.	Les membres du GTSPC, l'agent scientifique. Lead Richard Phillips (UK), Anton Wolfaardt (UK), Marcela Uhart (UCD)	2016-2018	3 semaines par an	0 AUD	<del>May include developing new disease outbreak guidelines.</del> <a href="#">Voir 2.15 et 2.16 recommandation de l'atelier sur le Pterodroma.</a>
2.11	Développer/mettre à jour des bases de données de plans biosécuritaires s'agissant des sites de reproduction de l'ACAP	Les membres du GTSPC, l'agent scientifique	2016-2018	1 semaine	0 AUD	Les Parties seront peut-être appelées à développer/mettre en œuvre des plans biosécuritaires sur les sites de reproduction
2.12	<del>Maintenir un catalogue centralisé des bagues en plastique utilisées pour les espèces de l'ACAP et</del> une liste des contacts et les coordonnées des autorités de baguage	L'agent scientifique, le GTSPC,	2016-2018	1 semaine	0 AUD	
2.13	Préparer des rapports sur les activités du GT pour les réunions du CC	Le GTSPC, l'agent scientifique	En fonction des besoins	12 semaines	0 AUD	

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds	
2.14	Élaborer une liste de chercheurs/institutions/nœuds régionaux pour les échantillons relatifs à la capture accessoire	Le GTSPC, Lead Marcela Uhart (UCD), Patricia Serafini (Brazil), Flavio Quintana (Argentina), Richard Phillips (UK), Hannah Nevins (ABC)	2016- <del>2017</del> 2018	2 semaines	AUD 0	Liste établie et présentée au GTSPC4 À développer plus en avant d'ici à 2018
2.15	Élaborer des lignes directrices destinées à quantifier l'ingestion de déchets plastiques (y compris les microplastiques) par les albatros et les pétrels	Lead <a href="#">Marcela Uhart (UCD)</a> , Patricia Serafini (Brazil), Marcela Uhart, Barbara Wienecke (Australia), Richard Phillips (UK)	By AC10	2 semaines	AUD 0	Inclure les protocoles relatifs aux marcoplastiques et microplastiques d'ici à 2018
2.16	Élaborer des lignes directrices pour l'échantillonnage de tissus sur les oiseaux morts	Marcela Uhart (UCD)	By AC10	1 semaine	AUD 0	Inclure le lien vers les lignes directrices relatives à la collecte d'excréments
2.17	Compléter le recensement des sites de reproduction	Le GTSPC, Lead John Cooper (Secretariat)	<del>By AC10</del> Pour le CC11	5 semaines	AUD 0	
2.18	Revoir l'application des critères de l'UICN aux espèces répertoriées à l'Accord	Barry Baker, Richard Phillips, Barbara Wienecke, Birdlife International, Rosemary Gales, directeur scientifique, Patricia Serafini, Johnathon Barrington et Graeme Taylor	Jusqu'à juin 2018		0 AUD	À terminer d'ici juin 2018

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action	
			Temps consacré	Fonds		
2.19	Ajouter des ressources de sensibilisation sur le site Web de l'ACAP	Projeto Albatroz, Hannahrose Nevins, Verónica López, directeur scientifique	En cours			Premières ressources comprenant les liens et contacts d'ici à juin 2018
2.20	Élaborer des lignes directrices en matière de biosécurité afin d'atténuer la transmission de maladies suite à l'apparition d'un foyer	Marcela Uhart, Anton Woolfaardt, Patricia Serafini, Barbara Wienecke				À terminer d'ici juin 2018
<b>3. Capture accessoire d'oiseaux de mer</b>						
3.1	Poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'interaction de la stratégie d'engagement auprès des ORGP et de la CCAMLR (CC5 Doc 29) et examiner lors de chaque réunion du GTCA. (CC5 Doc 29), que le GTCA examinera annuellement, Parties concernées d'engager le dialogue avec les ORGP [RFMOs] et autres organismes internationaux et de les aider à évaluer et à réduire la capture accessoire d'albatros et de pétrels. Élaborer des outils spécifiques à l'ACAP en matière de meilleures pratiques relatives à la collecte de données de capture accessoire et à l'établissement de rapports pour présentation auprès des ORGP.	Les gestionnaires d'ORGP particulières, le Secrétariat, le GTCA et le CC	2016-2018	a) 18 semaines par an b) 18 semaines par an c) 2 semaines par an	a) + b) 30 000 AUD par an (financement de base)  0 AUD	a) Frais de déplacement, etc. pour participer à certaines réunions d'ORGP (moins de frais si une Partie peut contribuer directement) b) activités de coordination d'ORGP c) Examen du processus et recommandation de changements (GTCA)  Inclure le développement et la dissémination de ressources. Faire état des progrès accomplis à chaque réunion du GTCA, et action à mener pendant la période à venir y compris dans l'Annexe 5 du rapport du GTCA8. ÉLEVÉ
3.2	Mettre à jour l'analyse du chevauchement des aires de répartition des albatros et des pétrels et des zones de pêche gérées par les ORGP	BirdLife / l'ACAP	2016-2017	4 semaines	10 000 AUD (financement de base)	Objectifs à définir avant la RdP. Examiner le travail et le calendrier des activités des ORGP (p.ex. évaluation du risque de captures accessoires et passage en revue des mesures d'atténuation de la capture accessoire). Déplacé dans la section 5

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds	
3.3	Continuer d'étudier et d'utiliser les renseignements disponibles sur la répartition en matière de recherche alimentaire, les pêcheries et la capture accessoire d'oiseaux de mer pour aider à hiérarchiser les risques posés par les opérations de pêche pour les espèces de l'ACAP présentes dans les eaux relevant de juridictions nationales	Le GTCA et les Parties	2016-2018		10 000 AUD (subvention)	<p>Évaluer les besoins des eaux relevant de juridictions nationales et en matière de renforcement des capacités</p> <p>Faciliter la coordination régionale à mieux évaluer la capture accessoire</p> <p>Envisager un lien possible avec les priorités des conservations, tel que l'Albatros hurleur Déplacé dans la section 5</p>
3.4	Tenir à jour une bibliographie d'informations pertinentes sur la capture accessoire	BirdLife/ le GTCA l'agent scientifique	2016-2018	1 semaine par an	0 AUD	<p>Basé sur la librairie Endnote.</p> <p>Inclut la littérature publiée et non publiée.</p> <p>Remplacer les documents de travail par les documents publiés lorsque c'est possible.</p> <p>Soumission d'information par les Parties et d'autres encouragée.</p> <p><a href="#">Renvoi et liens vers le SIGCA (BMIS)</a>. En cours <b>FAIBLE</b></p>
3.5	Sur la base de nouvelles informations, mettre à jour les fiches pratiques de l'ACAP/BirdLife relatives aux mesures d'atténuation devant être appliquées dans le cadre des méthodes de pêche connues pour exercer un impact sur les albatros et les pétrels (chalut, palangres pélagique et démersale) ; mettre à jour la fiche pratique relative au lestage des avançons pour les pêcheries palangrières pélagiques ; élaborer de nouvelles fiches pratiques concernant les dispositifs de protection des hameçons. <a href="#">Élaborer une nouvelle fiche d'information sur la senne coulissante modifiée</a>	Le GTCA/ BirdLife - Chalut: Nouvelle-Zélande Palangre pélagique : Australie Palangre démersale : R-U Général: BirdLife	2016-2018	1 semaine par fiche d'information	10 000 AUD (financement de base. Les coûts sont pour la traduction.)	<p><a href="#">Projet de fiche d'information sur le lestage de la palangre et les dispositifs de protection des hameçons élaborée sous le nouveau format de document. Traiter les autres modifications suggérées par le GTCA8</a></p> <p><a href="#">Procéder à la conversion des autres fiches d'information de l'ancien format vers le nouveau se fera par étape, la priorité étant accordée aux avis récemment actualisés relatifs aux lignes d'effarouchement des oiseaux dans la pêche palangrière démersale et pélagique, suivie des autres mesures relatives aux bonnes pratiques, et pour terminer traiter les fiches d'information portant sur les mesures qui n'ont pas encore été examinées en matière de bonnes pratiques.</a> <b>ÉLEVÉ</b></p>

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action	
			Temps consacré	Fonds		
3.6	Déterminer quelles sont les barrières et les incitants à l'application des meilleures pratiques en matière d'atténuation des captures accessoires des oiseaux de mer (p. ex. réaliser un rapport relatif aux enseignements tirés des succès enregistrés en matière d'atténuation dans la pêche commerciale, élaborer une approche globale applicable à chaque espèce et destinée à déterminer le profil de capture accessoire, l'atténuation de la capture accessoire et d'autres mesures de conservation dans les pêcheries situées dans des zones considérées à haut risque/pour des populations hautement prioritaires).	BirdLife/ GTCA, le Secrétariat	2016-2018	8 semaines	10 000 AUD (financement de base pour la publication et la traduction de documents)	<p>Les gestionnaires des pêcheries sont le public visé</p> <p>Peut aider à définir le développement de stratégies futures pour la communication avec les flottes de pêches (tâche 3.15)</p> <p>Potentiel pour <b>détachements</b>. Le GTCA8 a convenu de poursuivre cette action. Les progrès accomplis seront présentés au GTCA9. ÉLEVÉ</p>
3.7	Préparer un examen des connaissances actuelles sur la prise/mise à mort intentionnelle en mer d'espèces de l'ACAP	Le GTCA - dirigé par Mark Tasker et Barry Baker	2016-2018	12 semaines	10 000 AUD (subvention)	<p>Passer en revue les connaissances actuelles (établies en grande partie à partir de sources non publiées) et les causes des prises intentionnelles et examiner les stratégies possibles de réduction de ces prises. (Les travaux relatifs à l'examen des mises à mort intentionnelles dans les flottes de pêche à la dandinette <del>ont</del> étaient prévues pour 2015).</p> <p>Potentiel pour <b>détachements</b> ou d'une <b>subvention</b>. Aucun progrès à ce jour. Cependant le GTCA8 a convenu d'entreprendre ces travaux et de faire état des avancements au GTCA9. MOYEN</p>
3.8	Recommander des actions prioritaires pour favoriser le lestage de la palangre dans les pêcheries à la palangre pélagiques. Approfondir les études relatives aux retours de palangre afin d'examiner les systèmes de retrait des hameçons et la possibilité d'utiliser des lests de 80 g.	Le GTCA	2016-2018	12 semaines	À déterminer 10 000 AUD (financement de base)	<p>Sera précisé suite aux résultats des recherches prévues pour 2015.</p> <p>Presque terminé. Faire état des résultats au GTCA9. ÉLEVÉ</p>

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds	
3.9	Examiner et mettre à jour le cadre de hiérarchisation des menaces maritimes	Le GTCA	2017 (pour la RdP6)	1 semaine	5 000 AUD (financement de base)	Analyse et la mise à jour des données relatives aux menaces et aux mesures d'atténuation. Atelier possible. En cours de réalisation, à terminer d'ici à la fin novembre en vue de présenter un rapport à la RdP6. MOYEN
3.10	Développer plus avant les avis en matière de meilleures pratiques relatifs aux mesure d'atténuation pour les pêcheries artisanales, à petite échelle et récréatives et intensifier les recherches relatives à ces pêcheries.	Le GTCA	2016-2018	16 semaines	0 AUD	Découle du développement du concept de la boîte à outils pour 2015. Bonne possibilité de <b>détachement</b> . Progrès significatifs accomplis et déclarés au GTCA8. Poursuivre les travaux en vue d'apporter plus d'options d'atténuation dans la boîte à outils qui y est consacrée. ÉLEVÉ
3.11	Développer plus avant les conseils en matière de « bonnes pratiques » pour les mesures d'atténuation dans la pêche à filet maillant.	Le GTCA	2016-18	2 semaines	0 AUD	Voir également 3.10 (boîte à outils) Prendre contact avec les initiatives externes, tout en surveillant l'évolution et demander aux Parties et autres acteurs de fournir des mises à jour sur les recherches pertinentes aux espèces répertoriées à l'Accord. FAIBLE
3.12	Assister les autres organisations ou les États de l'aire de répartition dans la recherche sur la capture accessoire en facilitant la collaboration entre les experts concernés.	Le GTCA	2016-2018	Toujours en cours	0 AUD	Il s'agit moins d'une action spécifique que d'un principe sous-jacent à plusieurs aspects de notre travail. Par conséquent, nous proposons de retirer cette action du programme de travail de 2019-2021.
3.13	Développer des indicateurs de la capture accessoire et des données associées, des approches méthodologiques et le reporting requis.	Le GTCA / Anton Wolfaardt, Igor Debski et al. & le Secrétariat	2016-2018	20 semaines	10 000 AUD (subvention)	Éventuellement pour un détachement permanent afin de consolider les capacités. Les progrès accomplis ont été présentés au GTCA8 Poursuite des travaux, et demande au Partie de soumettre des informations sous le format du modèle de présentation des données au CC11. ÉLEVÉ

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds	
3.14	Développer une approche des espèces phares afin d'attirer l'attention sur la capture accessoire des oiseaux marins, les mesures d'atténuation et d'autres mesures de conservation dans les pêcheries situées en zone à haut risque.	Le GTCA	2016-2018		10 000 AUD (financement de base) – publication et traduction de documents)	Combiné avec 3.6
3.15	Mettre en œuvre la stratégie destinée à impliquer directement les flottilles de pêche sur la nécessité de mettre en place des mesures d'atténuation des captures accessoires (liens avec l'étude des barrières et des incitants à l'application de ces mesures)	Le GTCA	2016-2018	2 semaines	0 AUD	Développement de stratégies et de mécanismes prévu pour 2015-2016. <a href="#">Liens vers les leviers et barrières. Seront retirés en tant qu'action spécifique dans le document de travail de 2019 - 2021</a>
3.16	Activités de recherche pour les pêcheries artisanales, à petite échelle et récréatives.	Le GTCA	2016-2018		À déterminer	En fonction des avancées de la stratégie de recherche pour les pêcheries artisanales, à petite échelle et récréatives prévu pour 2015. Combiné avec 3.10
3.17	Activités de recherche pour la pêche à filet maillant.	Le GTCA	2016-2018		0 AUD	<del>Neuer des contacts avec des initiatives externes.</del> <a href="#">Sera mieux pris en compte par la prise de contact avec les initiatives extérieures et la surveillance des évolutions FAIBLE</a>
3.18	Étendre le format révisé des documents présentant les avis en matière d'examen technique et de meilleures pratiques de l'ACAP relatives à l'atténuation de la capture accessoire dans les pêcheries palangrières démersales et les pêcheries chalutières	Le GTCA, & le Secrétariat	2016-2018	4 semaines	0 AUD	<a href="#">Terminé</a> <a href="#">Les mises à jour dans ce domaine seront reprises dans les nouvelles actions 3.23</a>
3.19	Élaborer des avis en matière d'atténuation pour les pêcheries à la senne coulissante	Le GTCA, Chile, Australia, ATF Chile, <a href="#">dirigé par Lead Cristian Suazo et Barry Baker</a>	2016-2017	4 semaines		<b>Subvention possible</b> <a href="#">Utiliser l'approche de la boîte à outils des méthodes d'atténuation. Un examen continu sera mené par les chefs de projet. MOYEN</a>

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds	
3.20	Poursuivre l'élaboration des lignes directrices relatives à l'utilisation de la surveillance électronique pour l'évaluation et le suivi de la capture accessoire	Le GTCA, dirigé par Nathan Walker	2016-2018	8 semaines	0 AUD	<b>Détachement</b> possible MOYEN
3.21	Évaluer les facteurs qui limitent ou favorisent le succès des PAN-Oiseaux de mer dans le cadre de l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer – lien avec 4.1, 3.6 (barrières et leviers).	Le GTCA	2016-2018	20 semaines	0 AUD	<b>Détachement</b> possible Sera poursuivi dans les travaux menés par Barry Baker et BirdLife. Les résultats, difficultés rencontrées et éventuelles résolutions devront être présentés au GTCA9, et informer sur les actions futures. MOYEN
3.22	Favoriser et soutenir la collaboration dans l'évaluation des risques et des conséquences néfastes sur les oiseaux de mer sur plusieurs niveaux	GTCA	2017-2018			Encourager, favoriser et soutenir les efforts collaboratifs visant à effectuer l'évaluation des risques et des conséquences néfastes sur les oiseaux de mer, y compris renforcer les capacités nécessaires afin de mener à bien cette évaluation. Plusieurs initiatives sont en cours de réalisation. Les avancées obtenues seront présentées au GTCA9, et informer sur les actions futures. ÉLEVÉ
3.23	Passage en revue des Conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques et des documents d'examen des engins de pêche palangrière démersale et pélagique et chalutière.	GTCA travaux dirigés par palangrière pélagique Jonathon Barrington, Sebastián Jimenez palangrière démersale Oli Yates, Anton Wolfaardt Chalutière: Amanda Kuepfer, Igor Debski	2017-2018			

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action	
			Temps consacré	Fonds		
<b>4. Renforcement des capacités, nouvelles Parties, organisation du travail</b>						
4.1	Fournir de l'aide et renforcer les capacités pour <del>assurer</del> faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des PAN-Oiseaux de mer	Pour examen par le CC, les Parties et BirdLife	2016-2018	10 semaines	0 AUD	Renforcement des capacités en fonction des besoins déterminés par les Parties intéressées afin de favoriser la mise en œuvre, en particulier en Équateur, en France, au Pérou, en Afrique du Sud Angola, Namibie, Mozambique, Madagascar), à Tristan da Cunha (R-U) et dans les pêcheries extérieures de la Communauté européenne
4.2	Continuer à développer et mettre en œuvre la stratégie d'adhésion de nouvelles Parties et engager un dialogue avec des Etats non parties à l'ACAP	Le CC, les Parties	2016		0 AUD	Les travaux ont été lancés lors de CC7. Ils seront poursuivis en période intersessions. Travailler avec les Parties intéressées et le Secrétariat au besoin. Réfléchir aux implications de l'inscription du puffin à pieds roses à l'Annexe 1 à l'Accord.
4.3	Examiner la structure et le fonctionnement des Groupes de travail, y compris leur rôle et la participation des membres et des experts	Les GT, le CC	2016-2018		0 AUD	
4.4	Peupler et mesurer les indicateurs de renforcement des capacités	Argentine, Australie, Brésil, Nouvelle Zélande, RU	2016-2018		0 AUD	
4.5	Achever le projet de stratégie de renforcement des capacités	Comité consultatif, Parties	2016-2018		0 AUD	<del>Terminer le projet et le présenter.</del> <b>Terminer le projet et le présenter.</b> Soumettre le projet de stratégie définitive à la RdP6

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action	
			Temps consacré	Fonds		
<b>5. Indicateurs, priorités, études et mesures collectives de conservation</b>						
5.1	Passer en revue les données liées aux sites de reproduction et les cadres de hiérarchisation des menaces maritimes adoptés lors de RdP4, réviser les priorités en matière de conservation et identifier les actions à entreprendre pour contrer ces menaces prioritaires	Les responsables des GT et les GT	2017	4 semaines	?	
5.2	Réviser les actuels Plans d'action (s'agissant des plans nationaux, à la demande de la Partie concernée) et formuler des conseils concernant les nouveaux Plans d'action pour les espèces inscrites à l'ACAP et les populations prioritaires.	Les GT, le CC, les Parties	2016-2018		0 AUD	<a href="#">Le GTSPC et le GTCA sont chargés de créer un modèle afin de faciliter le compte-rendu des progrès.</a>
5.3	Réviser, affiner et normaliser les critères d'inscription de nouvelles espèces à l'Annexe 1	Le GTCA, GTT, le GTSPC, l'Agent scientifique	Toujours en cours	1 semaine	0 AUD	Développer des critères de retrait de la liste  Mettre à jour les scores, tel que requis.
5.4	Examiner et mettre à jour toute publication non encore spécifiée dans le Programme de travail.	Le GTSPC, le GTCA, le GTT, le Secrétariat	2016-2018	4 semaines	0 AUD	Réviser <a href="#">le guide d'identification de l'ACAP pour les captures accessoires d'oiseaux de mer</a> et le guide de l'ACAP relatif au décrochage des hameçons <b>Détachement</b> possible.  <a href="#">Voir 5.15 pour de plus amples renseignements sur le guide d'identification de la capture accessoire d'oiseaux de mer</a>
5.5	Mettre en œuvre un système d'indicateurs du succès de l'Accord de l'ACAP	Les Parties, le Secrétariat, BirdLife et le CC	2016-2018	1 semaine par an	0 AUD	
5.6	Passer en revue les indicateurs de performance de l'ACAP	Les Présidents des GTSPC, et GTCA, l'Agent scientifique et BirdLife international	2016	3 semaines	0 AUD	

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds	
5.7	Gérer la base de données d'articles/ouvrages scientifiques pertinents	Secrétariat	2016-2018	2 semaines	0 AUD	
5.8	Gérer un répertoire des lois applicables	Secrétariat	2016-2018	1 semaine par an	0 AUD	Les Parties devront fournir davantage d'informations lorsqu'elles sont disponibles
5.9	Gérer une liste des autorités, centres de recherche, scientifiques et organisations non gouvernementales pertinentes à l'ACAP	Secrétariat	2016-2018	2 jours par an	0 AUD	Les Parties et le CC doivent fournir davantage d'informations lorsqu'elles sont disponibles
5.10	Réviser les informations et les projets du rapport triennal de mise en œuvre. Accepter le rapport triennal de mise en œuvre avant la RdP6.	Comité consultatif, Secrétariat	2017		0 AUD	Conformément à l'Article IX 6 (d) de l'Accord.
5.11	Réviser la liste des décisions prises par la Réunion des Parties afin de conseiller les Parties sur les décisions à inclure dans leurs rapports.	Comité consultatif, Secrétariat	2016		0 AUD	
5.12	Élaborer un guide relatif à la libération des oiseaux de mer enchevêtrés dans les filets	Australia, Secrétariat, le GTSPC, le GTSPC	2016-2018	2 semaines	2 000 AUD (financement de base)	Ressources nécessaires pour le design graphique. <b>Détachement</b> possible. <a href="#">Les travaux n'ont pas progressé.</a>
5.13	Mettre à jour l'analyse du chevauchement des aires de répartition des albatros et des pétrels et des zones de pêche gérées par les ORGP	BirdLife / l'ACAP	2016-2017	4 semaines	10 000 AUD (financement de base)	Objectifs à définir avant la RdP. <del>Examiner le travail et le calendrier des activités des ORGP (p.ex. évaluation du risque de captures accessoires et passage en revue des mesures d'atténuation de la capture accessoire).</del> Déplacé à partir de 3.2 <a href="#">Fusionné avec le 5.14</a>

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds	
5.14	Continuer d'étudier et d'utiliser les renseignements disponibles sur la répartition en matière de recherche alimentaire, les pêcheries et la capture accessoire d'oiseaux de mer pour aider à hiérarchiser les risques posés par les opérations de pêche pour les espèces de l'ACAP présentes dans les eaux relevant de juridictions nationales  Poursuivre la mise à jour de l'analyse des chevauchements dans la répartition des albatros et des pétrels avec la pêche et l'information de la capture accessoire afin de faciliter la hiérarchisation des priorités et le ciblage des actions destinées à réduire les risques encourus par les espèces inscrites à l'ACAP en raison des activités de pêche dans les eaux sous juridictions nationales et celles gérées par les ORGP.	Le GTCA et les Parties	2016-2018		10 000 AUD (financement de base)  10 000 AUD (subvention)	Évaluer les besoins des eaux relevant de juridictions nationales et en matière de renforcement des capacités  Faciliter la coordination régionale à mieux évaluer la capture accessoire  Concentrer les efforts sur les populations prioritaires de l'ACAP et les aires à haut risque de capture accessoire.  Envisager un lien possible avec les priorités des conservations, tel que l'Albatros hurleur  Déplacé à partir de 3.3
5.15	Mettre à jour le Guide d'identification de la capture accessoire	GTCA, GTSPC, le Secrétariat et les Parties	2017-2018		AUD 20 000 (financement de base)	Les coûts comprennent les frais de déplacement et de per diem des personnes détachées, ainsi que la conception graphique, l'impression et la traduction. ÉLEVÉ
<b>6. Gestion des travaux du CC, supervision du Secrétariat et liaison avec celui-ci, interaction des organes de l'ACAP</b>						
6.1	Examiner et formuler des recommandations sur les questions budgétaires selon les besoins	Le CC	2016-2018	2 semaines par an	0 AUD	Conseils à plus court terme formulés par le Président du CC
6.2	Examiner et formuler des recommandations sur les questions budgétaires selon les besoins	Le CC	2016-2018	1 semaine par an	0 AUD	Conseils à plus court terme formulés par le Président du CC
6.3	Superviser, conseiller et orienter le Secrétariat en ce qui concerne la base de données, le portail Web	Les présidents de GT, le Président et le Vice-président du CC	2016-2018	6 semaines par an	0 AUD	

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds	
6.4	Gestion des travaux du Comité consultatif	Le Président, la Vice-président du CC et les présidents de GT	2016-2018	18 semaines par an	0 AUD	Téléconférences et communications électroniques régulières

## ANNEXE 2. RAPPORT SUR L'ATELIER PTERODROMA

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p><b>Dixième Réunion du Comité consultatif</b> <i>Wellington, Nouvelle-Zélande, 11 – 15 septembre 2017</i></p> <p><b>Atelier sur les <i>Pterodroma</i> et autres espèces de petits pétrels fousseurs</b></p> <p><b><i>Président de l'atelier</i></b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### RÉSUMÉ

Un atelier a été organisé par l'ACAP le 10 septembre 2017 avec pour objectif de renforcer les connaissances sur les meilleures approches en matière de coopération internationale pour la conservation des *Pterodroma* et d'autres espèces de petits pétrels fousseurs.

L'atelier a aidé l'ACAP à renforcer son rôle dans les actions de conservation internationales concernant les *Pterodroma*, lesquelles seront peut-être étendues à l'avenir aux puffins, océanites et autres espèces de Procellariiformes. Il a été reconnu que le renforcement de ce rôle était limité par les ressources disponibles, et que les efforts devaient cibler les espèces qui profiteraient le plus de ces actions d'envergure internationale. Dans l'ensemble, ces petites espèces (les pétrels du genre *Pterodroma* et d'autres espèces) sont principalement la cible de menaces terrestres contrairement aux espèces actuelles de l'ACAP qui, elles, sont plutôt sujettes aux menaces présentes en mer. L'ACAP pourrait envisager de revoir son processus de hiérarchisation des priorités afin de recentrer ses efforts sur les menaces terrestres.

L'ajout d'un nombre restreint d'espèces à l'Annexe de l'ACAP pourrait être justifié, mais ces ajouts doivent pouvoir bénéficier de ressources suffisantes à la protection de ces espèces, ou d'un engagement ferme à trouver les ressources nécessaires, afin de ne pas réduire la portée des actions de conservation existantes. Il serait comparativement plus simple d'actualiser les directives pertinentes de conservation ou même d'en créer de nouvelles pour compléter le programme de travail de l'ACAP. L'atelier a recommandé l'élaboration de nouvelles directives sur les collisions/échouages, l'attraction par la lumière et la découverte de nids. Il a également été conseillé de renforcer les relations avec d'autres initiatives internationales qui s'intéressent aux espèces envahissantes et à d'autres pressions terrestres. L'ACAP devrait penser à communiquer plus formellement avec des groupes de spécialistes travaillant dans les domaines pertinents afin de stimuler des opportunités de soutien et d'expertise.

Il convient de noter la nécessité d'intégrer les questions relatives aux sciences sociales et au développement durable lors de la conception et de l'exécution des projets d'éradication des espèces envahissantes, en particulier sur les terres habitées.

## RECOMMANDATIONS

1. Le Comité consultatif devrait réviser et terminer un processus de hiérarchisation des priorités dans les meilleurs délais.
2. En fonction des priorités arrêtées, les Parties qui le souhaitent peuvent proposer de nouvelles espèces candidates à l'inscription à l'Annexe ; les propositions d'ajout doivent inclure les ressources nécessaires à la protection de ces espèces.
3. L'Accord devrait resserrer les liens avec les initiatives internationales de conservation existantes axées sur les menaces terrestres, en particulier celles qui œuvrent à l'éradication des espèces envahissantes.
4. Un portfolio contenant des lignes directrices pour la protection des *Pterodroma* et d'autres petites espèces de Procellariiformes pourrait compléter utilement les orientations de l'ACAP.

## 1. CONTEXTE

### 1.1 Mandat

L'atelier d'une journée qui s'est tenu le 10 septembre 2017 à Wellington, en Nouvelle-Zélande, à la demande du Comité consultatif avait les objectifs suivants :

1. partager des informations sur notre compréhension actuelle des menaces de conservation pesant sur les *Pterodroma* et les autres petites espèces de pétrels fousseurs, que ce soit sur terre, en mer ou dans leur environnement naturel plus globalement ;
2. déterminer si la coopération internationale est susceptible d'apporter une plus-value dans le cadre de la gestion de ces menaces, et si tel est le cas, dans quelle mesure ;
3. étudier les modalités en vue d'une coopération internationale, le cas échéant ; et
4. préparer un rapport et des recommandations à l'intention de la Sixième Réunion des Parties à l'Accord en 2018.

L'atelier a été présidé par Mark Tasker (R-U) aux côtés de John Cooper, responsable de l'information de l'ACAP agissant en qualité de rapporteur, et comptait 30 participants.

### 1.2 Introduction

L'atelier a indiqué qu'un rapport sur l'atelier sera présenté à la dixième Réunion du Comité Consultatif de l'ACAP, après quoi des conseils seront préparés pour la RdP6 en 2018. Bien que l'atelier fût consacré aux espèces *Pterodroma* (genera *Pterodroma* et *Pseudobulweria*), il a été convenu qu'il était probable qu'une bonne partie de ses conclusions soient pertinente pour la conservation d'autres petites espèces de Procellariiformes (y compris les puffins, les océanites et les Pelecanoides).

## **2. STATUTS ET BESOINS EN MATIERE DE CONSERVATION POUR LE GENRE *PTERODROMA* ET D'AUTRES PETITES ESPECES DE PETRELS FOUISSEURS**

### **2.1 Vue d'ensemble**

Karen Baird (Forest & Bird, Nouvelle-Zélande) a présenté un document d'analyse intitulé « Statuts, tendances et besoins en termes de gestion pour la conservation des pétrels *Pterodroma* et *Pseudobulweria* » au nom des auteurs du document : Ben Lascelles, Rocio Moreno, Maria Dias et Cleo Small de BirdLife International. Cette analyse avait été commandée par l'ACAP.

Les *Pterodroma* constituent un groupe complexe de 39 espèces présentes dans les régions tropicales et tempérées. Beaucoup d'entre elles sont endémiques et se reproduisent sur une seule île, et nichent fréquemment dans des endroits très isolés et inaccessibles. Toutes ces espèces sont migratrices. Une espèce au moins a été observée dans plus de 100 pays et apparaît comme une espèce reproductrice ou résidente dans 44 pays, et 26 espèces transitent dans 10 pays ou plus. Cependant, à ce jour, la base de données mondiale sur le suivi inclut seulement les données relatives à 17 espèces.

L'analyse a déterminé que parmi les 39 espèces, quelque 67 % sont mondialement menacées selon les critères de l'UICN et 10 % sont quasi menacées. Un déclin est observé pour 58 % des espèces, huit espèces ont une seule sous-population et sept espèces ont des populations de moins de 250 individus matures.

Les menaces communes auxquelles font face les *Pterodroma* sur terre comprennent les prédateurs introduits, la perte ou l'altération de l'habitat, et la vulnérabilité due au nombre limité des sites de reproduction connus. L'éclairage généré par l'homme constitue une pression moins connue. Les pressions en mer, s'il y en a, sont généralement méconnues, mais il est peu probable qu'elles aient un impact majeur. Les actions de conservation requises ont été largement axées sur le contrôle des espèces envahissantes, notamment : réintroductions, protection et gestion de sites, renforcement de la législation, développement de plans de rétablissement et sensibilisation et communication accrues.

Le document (y compris son Annexe) a émis plusieurs recommandations pour renforcer les connaissances du groupe.

Lors des discussions, la réunion a passé en revue les besoins en termes de conservation, que ce soit sur terre ou en mer.

### **2.2 Captures accessoires et autres pressions en mer**

Il a été convenu qu'il existait peu de traces des interactions en mer avec les pêcheries. Lors d'un examen mondial récent (Pott et Weidenfeld 2017), il a été rapporté que cinq espèces de *Pterodroma* ont fait l'objet de captures accessoires par des filets maillants dérivants, et qu'une espèce (*Pterodroma gouldi*) a été capturée accidentellement dans les pêches palangrières démersales et pélagiques. En outre, il a été signalé qu'une espèce (le pétrel de Tahiti) s'est enchevêtrée puis a été relâchée vivante dans les installations de pêche à la crevette nordique d'Australie.

Il a été noté que les *Pterodroma* s'alimentent généralement en eaux profondes, dans les zones où les navires de pêches ont moins d'observateurs pour rapporter les incidents. La plupart

des pétrels *Pterodroma* n'approchent généralement pas les navires de pêches et ne se battent pas pour la nourriture derrière ces derniers ; ils sont donc moins susceptibles d'être capturés. De plus, pour les espèces plus rares de *Pterodroma*, il existe moins d'interactions avec les pêcheries et elles sont donc difficiles à observer ; même un faible taux de captures accessoires pourrait nuire à une petite population d'une espèce. Bien qu'il semblait peu probable que les captures accessoires affectent les niveaux de population, il a été jugé préférable de garder un « mandat de surveillance » pour toute interaction avec les pêcheries.

Il était largement méconnu que les *Pterodroma*, qui ont un vol rapide et qui évitent en général les navires, étaient attirés par les bateaux de pêches à l'encornet qui utilisent des éclairages puissants pendant la nuit, ainsi que par d'autres types de navires, y compris les navires de croisière qui sont généreusement éclairés la nuit.

### **2.3 Menaces terrestres**

L'atelier a noté que les prédateurs envahissants constituent depuis longtemps la plus grande menace pour un bon nombre d'espèces de *Pterodroma* et ont probablement mené certaines espèces à l'extinction par le passé. Il s'agit du facteur principal qui a conduit plusieurs espèces à bénéficier du statut « en danger critique d'extinction ». Plusieurs pays ont déjà initié des programmes d'éradication et de contrôle. Les techniques d'éradication sont déjà assez bien connues et des projets d'éradication (que ce soit au profit d'espèces de *Pterodroma* ou non) ont été principalement mis en place dans les pays développés, contrairement aux pays en voie de développement. Ce modèle reflète pourtant la répartition des sites importants pour les *Pterodroma*.

Des *Pterodroma* sont capturés délibérément à certains endroits, et l'activité humaine a perturbé la répartition de la reproduction. Le problème de l'attraction des oiseaux par la lumière provenant des terres, en particulier chez les individus juvéniles, est largement répandu dans les sites de reproduction relativement proches des colonies d'oiseaux marins. L'altération des habitats par la foresterie, l'agriculture ou encore le développement urbain a également restreint les sites de reproduction potentiels.

### **2.4 Menaces et pressions largement répandues**

Le réchauffement climatique affecte les *Pterodroma* de différentes façons, y compris par la hausse du niveau de la mer ayant pour conséquence la perte des sites de reproductions se situant en basse altitude. Les effets des éléments polluants (en dehors de la lumière) sont inconnus.

### **2.5 Connaissances nationales sur les *Pterodroma***

Colin Miskelly a présenté la base de données de la Nouvelle-Zélande sur la répartition et les statuts des colonies de *Pterodroma* en Nouvelle-Zélande au nom des co-auteurs. Celle-ci contient toutes les traces connues de présence de colonies et les estimations de la taille des colonies pour les pétrels *Pterodroma* en Nouvelle-Zélande. La base de données contient 606 signalements de 11 espèces dans 253 endroits différents. Il existe probablement d'autres sites à découvrir.

## 2.6 Initiatives de conservation internationales pour les *Pterodroma*

Hannah Nevins a décrit les activités de l'organisation American Bird Conservancy relatives aux pétrels des Hawaï, aux pétrels diabolins et aux pétrels des Galápagos.

En ce qui concerne les pétrels des Hawaï, il a été noté que les procédures de de translocation d'oisillons vers une zone protégée par une clôture à Kauai allaient commencer leur deuxième année. Les activités de recherche et de gestion ont été menées en relation à la prédation par les chats et aux collisions nocturnes.

Les travaux relatifs aux pétrels diabolins portaient sur la recherche de terrains et d'habitats pour les colonies en République dominicaine et en Haïti. Les menaces incluaient la perte d'habitat due à la déforestation et aux activités agricoles, les prédateurs introduits et les collisions nocturnes.

Pour les pétrels des Galápagos, un groupe de travail a entrepris une surveillance en mer par satellite et un suivi des nids sur quatre sites. Il était nécessaire d'impliquer les autorités gouvernementales (le Parc national des Galápagos) d'une manière plus formelle.

Chris Gaskin a conclu les présentations avec un résumé de l'initiative internationale « Petrels in Peril » [Pétrels en danger] en Océanie. Certaines composantes de cette initiative ont été développées, en particulier celles relatives aux espèces très rares ou inconnues. Les espèces étudiées incluent les pétrels des Fidji (aucun site de reproduction n'a été confirmé), les pétrels de Beck (aucun site de reproduction confirmé, mais un oiseau considéré comme non reproducteur a été attrapé en mer et suivi par satellite), une espèce d'océanite (« Mer de Corail » *Fregetta* sp.) en cours de désignation, les pétrels de Vanuatu, les océanites à gorge blanche, les pétrels à poitrine blanche des Kiribati, les pétrels de Gould/*Pterodroma magnificens*, les pétrels de Tahiti et deux espèces d'océanites qui n'ont pas encore été décrites.

Il a été noté qu'il y avait encore besoin de recherche scientifique fondamentale, et ce même pour déterminer s'il existe d'autres espèces de Procellariiformes. Certaines espèces, comme celles listées ci-dessus, n'ont pas encore été décrites du point de vue taxinomique ; d'autres peuvent manquer de clarté (deux espèces ou plus peuvent être classifiées comme une espèce unique).

Lors des discussions, James Russel a fait une observation relative à l'éradication d'espèces envahissantes, en particulier sur les îles peuplées. Dans ces conditions, le public s'oppose fréquemment à l'éradication généralisée pour protéger une autre espèce. Dans ces situations, les objectifs sociaux, tels qu'un meilleur approvisionnement en nourriture et les questions de santé seraient certainement plus populaires, même s'ils se font au détriment des objectifs de biodiversité. Cela démontre la nécessité de prendre d'avantage conscience des sciences sociales lors de l'élaboration de plans d'éradication d'espèces envahissantes.

## 2.7 Résumé des pressions et menaces

En résumé, il a été convenu que les pressions confirmées ou potentielles en mer n'avaient pas augmenté jusqu'au niveau des menaces terrestres connues. Le niveau des connaissances de certains groupes de *Pterodroma* est dans certains cas inférieur au seuil du savoir fondamental.

### **3. IMPORTANCE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR FAIRE FACE AUX MENACES PESANT SUR LES ESPECES DE *PTERODROMA***

Il y a eu un large débat sur les domaines dans lesquels la coopération pouvait renforcer les efforts nationaux en vue de protéger les *Pterodroma*. Ils sont résumés ci-dessous, avec tous les éléments et les arguments avancés lors des discussions.

#### **3.1 Translocations entre les frontières**

Certaines actions de conservation comprennent des projets de translocation, y compris :

- a) s'assurer que les espèces nichant dans des îles à faible altitude, courant à court terme des risques d'inondation suite à des événements météorologiques comme des ouragans ou à plus long terme à cause de la hausse du niveau de la mer, aient des colonies sur des terrains plus élevés.
- b) Réduire les risques liés à l'endogamie dans les petites populations dispersées, caractéristique de certaines espèces de *Pterodroma*. La translocation d'oisillons dans des colonies plus peuplées garantira une plus large diversité génétique.

Ces deux questions pourraient nécessiter des translocations inter-frontalières. L'exemple donné était celui du pétrel des Bonin, qui se reproduit dans des îles à très faible altitude au nord-ouest du groupe d'îles d'Hawaï, et dont l'île la plus appropriée est japonaise.

#### **3.2 Renforcer les flux des ressources**

Les mouvements des fonds nationaux et internationaux peuvent être stimulés si une espèce est reconnue formellement et internationalement comme une espèce nécessitant des actions de conservation. L'exemple du puffin des Baléares a été donné, mais il est difficile dans ce cas de faire la différence entre les référencements variés de cette espèce et de savoir quelle liste est la plus utile (ou même s'il est plus utile d'avoir une seule ou plusieurs listes).

#### **3.3 Transfert de l'expertise**

L'exportation de la connaissance et des compétences relatives au contrôle et à l'éradication des prédateurs non indigènes par des pays développés, comme la Nouvelle-Zélande, vers des pays moins développés, comme les petits États insulaires, montre comment les actions internationales peuvent être avantageuses pour faire face aux menaces principalement domestiques.

En Nouvelle-Zélande, des chiens dressés pour la recherche ont aidé à localiser des nids d'espèces très dispersées nichant dans des endroits cachés, comme par exemple le pétrel de Magenta (*P. magentae.*) de l'île Chatham. Il est très difficile de procéder à une gestion efficace au niveau terrestre si les sites de reproduction sont inconnus. Dans cet exemple, les oisillons ont été transférés de nids isolés vers un refuge clôturé (refuge qui accueille actuellement 8 couples d'oiseaux, avec 30 oisillons transférés). Cela permettra de limiter la consanguinité et de diversifier le patrimoine génétique pour les générations futures. Cette expérience en découverte de nids, ainsi que les chiens spécialisés, sont des savoirs pouvant être partagés entre les pays.

### **3.4 Sensibilisation et visibilité des questions relatives aux plus petites espèces de pétrels**

Ces questions se rapportent à ce qui a été dit plus haut et ne sont bien sûr pas limitées aux actions internationales. Les refuges clôturés peuvent jouer un rôle pédagogique auprès des autochtones.

## **4. COMMENT L'ACAP PEUT AMÉLIORER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES *PTERODROMA***

L'atelier a étudié les avantages et les inconvénients des différentes méthodes par lesquelles l'ACAP pourrait renforcer la protection des *Pterodroma*. De nombreuses actions déjà entreprises par les Parties à l'ACAP auront des effets bénéfiques sur les plus petites espèces de pétrels, mais il a été néanmoins reconnu que des efforts plus ciblés étaient nécessaires, en particulier dans les petits pays en voie de développement qui abritent des *Pterodroma*. La question des ressources concerne toutes les options, étant donné qu'elles devraient toutes donner lieu à des actions de conservation concrètes sur le terrain. Le risque de réduire la portée des efforts de conservation menés actuellement par l'ACAP et ses Parties à cause de l'ajout de nouvelles missions de conservation sans l'allocation de nouvelles ressources, constitue une préoccupation importante.

### **4.1 Ajout des *Pterodroma* à l'Annexe 1 de l'ACAP**

La procédure de hiérarchisation des priorités existante de l'ACAP (pour les nouvelles espèces à inscrire à l'Annexe 1) accorde généralement une faible priorité aux *Pterodroma* et à d'autres petites espèces de pétrels et de puffins. Cela s'explique par le fait que beaucoup d'entre elles ne se reproduisent que dans les frontières d'un État et que les menaces sont majoritairement terrestres et non marines ; leur protection est donc perçue comme une affaire nationale et non internationale. La procédure de hiérarchisation des priorités doit être révisée prochainement, et une décision devrait être prise quant à la démarche taxonomique à suivre au niveau mondial lors de la mise en œuvre de cette procédure. Tout ajout à l'Annexe 1 à l'ACAP doit être étayé par un dossier préparé par la Partie qui soumet la proposition sous forme d'un projet d'évaluation de l'espèce. Il existe plusieurs possibilités pour identifier les espèces pouvant profiter le plus d'une inscription dans les lites de l'ACAP.

#### **4.1.1 Suivre la liste de l'Appendice de la CMS**

Quatre espèces du genre *Pterodroma* (*P. cahow* des Bermudes, *P. phaeopygia* des Galápagos, *P. sandwichensis* des Hawaï, *P. atrata* de Henderson) et le puffinure de Garnot *Pelecanoides garnotii* sont listés dans l'Appendice 1 de la CMS, ce qui implique des « actions concertées ». Les espèces inscrites à l'Appendice I sont en principe mondialement menacées et la Partie soumettant leur éventuel ajout doivent détailler les activités qu'elles comptent mener en rapport avec l'espèce proposée. La liste des espèces s'est révélée être une sélection relativement arbitraire, et elle n'est peut-être pas très utile à la hiérarchisation des priorités par l'ACAP. Il a été observé que pour certaines des cinq espèces listées de la CMS, les Parties à la CMS n'avaient pas entrepris d'actions (ou peu), et que pour d'autres espèces (comme le pétrel des Bermudes), il était difficile de concevoir de nouvelles actions de conservation en dehors des efforts nationaux admirables, et qu'il n'était par conséquent pas très utile de les inscrire dans la liste de l'ACAP.

#### **4.1.2 Sélection des espèces les plus urgentes selon la procédure de hiérarchisation des priorités de l'ACAP**

La procédure de hiérarchisation des priorités vise à indiquer quelles espèces sont les plus susceptibles de bénéficier d'actions de conservation internationales. Les facteurs pris en compte dans la nouvelle échelle des priorités pourraient mettre en avant les avantages que présentent les actions de conservation internationales exposées dans la section 3 de ce rapport.

#### **4.1.3 Suivre la liste rouge de l'UICN**

Cette liste identifie les espèces ayant le plus besoin d'actions de conservation urgentes, mais pas nécessairement les espèces qui bénéficieraient le plus d'actions de conservation internationales (l'exemple de pétrel des Bermudes, en danger critique, donné ci-dessus est un cas dans lequel une telle approche serait peu avisée).

#### **4.1.4 Ajout de toutes les espèces à l'ACAP**

Cette option n'a pas été retenue par l'atelier puisqu'elle nécessiterait des efforts d'une grande ampleur et diluerait sans doute les ressources existantes.

Tout ajout à l'Annexe 1 à l'ACAP prendrait au minimum quatre ans à compter de 2017. Cela s'explique par le fait que la Partie proposant l'ajout doit d'abord soumettre sa proposition pour examen au Comité consultatif et à ses groupes de travail, après quoi le Comité en avise la Réunion des Parties. Il est maintenant trop tard pour soumettre une proposition à la prochaine Réunion des Parties (RdP6) qui sera tenue en 2018 ; la Réunion suivante se tiendra en 2021.

#### **4.2 Une troisième Annexe à l'ACAP**

Ce pourrait être un moyen pour répertorier les pétrels de plus petite taille en vue de diverses actions de conservation. Cela demanderait néanmoins de modifier le texte de l'Accord, menant à de nouvelles négociations et nécessiterait également un consensus international, souvent par le biais des parlements. Cette procédure prendrait probablement au moins deux cycles triennaux de la Réunion des Parties. Si une espèce proposée ne se reproduit que dans les frontières d'un État, cet État devrait impérativement s'impliquer pleinement dans cet effort. Cela serait assez simple pour les Parties à l'ACAP, comparativement à d'autres États. L'atelier n'a pas recommandé cette approche.

#### **4.3 Développement d'un nouvel Accord ou protocole d'accord au sujet des petites espèces de pétrels**

Tout comme le paragraphe 4.2 ci-dessus, cela impliquerait beaucoup de négociations et beaucoup plus d'États que ceux qui sont Parties à l'ACAP. Il pourrait aussi paraître incohérent pour un Accord sur les albatros et les pétrels de négocier un autre accord/protocole d'accord pour les pétrels. L'atelier n'a pas recommandé cette approche.

#### **4.4 Influencer d'autres accords et mécanismes internationaux**

L'atelier a envisagé la possibilité d'impliquer des initiatives régionales existantes comme le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE : <https://www.sprep.org/>) pour l'Océanie. Le PROE (2009) a élaboré des lignes directrices pour la gestion des espèces envahissantes dans ses territoires pertinents.

Le Challenge de Honolulu sur les espèces non indigènes envahissantes de l'UICN (émanant du Congrès Mondial de l'UICN tenu récemment à Hawaï) <https://www.iucn.org/fr/node/27210> a réuni de nombreuses initiatives, qu'elles proviennent de gouvernements ou d'ONG, comme Island Conservation ou BirdLife International.

L'ACAP devrait déterminer comment aider et collaborer au mieux avec ces initiatives.

#### **4.5 Créer un manuel sur la protection des *Pterodroma* et des petites espèces de pétrels**

À ce jour, l'ACAP a produit plusieurs lignes directrices et recommandations pour les actions de conservation terrestres pour les espèces actuellement inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord. Ces lignes directrices sont souvent très pertinentes dans le cadre de la conservation des petites espèces de pétrels, y compris les *Pterodroma*. Cependant, elles ne sont pas ciblées sur ces espèces et certaines d'entre elles devraient être actualisées afin de refléter les évolutions de la compréhension et des expériences. Les lignes directrices pourraient être révisées pour être plus pertinentes vis-à-vis des *Pterodroma* et des petites espèces de pétrels, et elles pourraient par la suite être rassemblées sous la forme d'un portfolio. D'autres lignes directrices sur des questions plus spécifiques aux petits pétrels pourraient inclure les collisions/échouages, l'attraction à la lumière et le repérage des nids. Celles-ci permettraient de compléter le portfolio.

#### **4.6 Encourager des groupes d'experts intéressés par les *Pterodroma* et les autres petites espèces de pétrels et par les menaces terrestres**

Un groupe de spécialistes sur les *Pterodroma* a été créé il y a quelques années, mais après un temps fort lors de la dernière Conférence mondiale sur les oiseaux marins, le groupe semble être mis en suspens. Il existe en outre des groupes spécialisés comme le groupe de spécialistes de l'UICN sur les espèces envahissantes. L'ACAP pourrait développer davantage les échanges et peut-être même enrichir ces groupes afin d'élargir l'intérêt et la disponibilité de l'expertise.

Le Comité consultatif de l'ACAP pourrait réfléchir à la création d'un Groupe de travail sur les (petits) pétrels et puffins. Cela pourrait contribuer à mieux partager les informations et à fournir des conseils techniques, éventuellement avec certains pays qui ne sont pas Parties à l'ACAP.

## **REMERCIEMENTS**

Les contributions des auteurs des documents et de ceux qui les ont présentés ont été grandement appréciées, et l'ACAP a été remercié pour son soutien. John Cooper a été

remercié pour son rôle de rapporteur. Les participants ont tous été remerciés pour avoir offert leur samedi, et en particulier ceux qui participaient à leur première réunion en rapport avec l'ACAP.

## RÉFÉRENCES

Pott, C. et Wiedenfeld, D.A. 2017. Information gaps limit our understanding of seabird bycatch in global fisheries. *Biological Conservation*, 210: 192-204 (y compris la documentation supplémentaire en ligne)

PROE 2009. Guidelines for Invasive Species Management in the Pacific. A Pacific Strategy for Managing Pests, Weeds and other Invasive Species. Apoa : Secrétariat de la Commission du Pacifique & Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement. 20 pp.

[Les membres du PROE sont les suivants : Samoa américaines, Australie, Commonwealth des Îles Mariannes du Nord, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, France, Polynésie française, Guam, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Vanuatu et Wallis et Futuna.]

## PARTICIPANTS

Karen Baird, Barry Baker, Jonathon Barrington, Karen Bourgeois, Nigel Brothers, John Cooper, Igor Debski, Marco Favero, Elizabeth Flint, Rosemary Gales, Chris Gaskin, Elisa Goya, Caroline Icaza, Mi Ae Kim, Verónica López, Wiesława Misiak, Colin Miskelly, Tatiana Neves, Hannahrose Nevins, Patricia Pereira Serafini, Richard Phillips, James Russell, Paul Sagar, Mark Tasker, Graeme Taylor, Nathan Walker, Claire Wallis, Richard Wells, Barbara Wienecke, Anton Wolfaardt.